



L'InfoCharte

« Je ne gaspille pas l'eau »

N°17 – Mai 2022

La lettre d'info de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » présentant les projets et aménagements des communes adhérentes et informant des innovations technologiques en matières d'économies d'eau.

ACTUALITES

CHARTRE

TERRITOIRE

La commune de Bassan adhère à la charte « Je ne gaspille pas l'eau »

Le vendredi 13 mai 2022, la commune de Bassan a souhaité valoriser ses actions d'économies d'eau par la signature de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » en présence de son maire M. Alain BIOLA et de M. Gérard ABELLA, président du SMETA (structure animatrice de la charte). Bassan rejoint donc les 9 autres communes du territoire, adhérentes depuis 2013.

Cette adhésion intervient dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de l'agglomération de Béziers, qui souhaite mettre en place une charte d'économies d'eau sur l'ensemble de son territoire.

Sept des communes de l'agglomération étaient déjà adhérentes à la charte « Je ne gaspille pas l'eau ». Parmi les dix communes restantes, les communes de Bassan, Corneilhan, Valros et Lieuran-lès-Béziers vont intégrer la charte animée par le SMETA d'ici 2023.

Pour ce faire, l'éligibilité à la charte, initialement restreint aux communes prélevant dans la nappe astienne, a été élargie à l'ensemble du territoire du SAGE Astien par délibération du Bureau syndical le 28 avril 2022.

Elargissement justifié au regard des enjeux de l'eau sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, il est nécessaire de gérer les ressources de manière globale et de maîtriser les consommations d'eau quelle que soit la ressource utilisée.



Signature de la charte par M. Alain BIOLA, maire de Bassan (à gauche) et M. Gérard ABELLA, Président du SMETA (à droite)

La commune de Bassan a donc fait savoir au SMETA sa volonté d'intégrer la charte « Je ne gaspille pas l'eau » par délibération de son conseil municipal du 5 mai 2022.

La signature, scellant l'adhésion de la commune, s'est déroulée lors de la « semaine verte » organisée chaque année par la commune pour partager, sensibiliser et protéger l'environnement. La signature a eu lieu pour l'occasion dans la garrigue de Bassan, après l'opération de nettoyage organisée avec le soutien de l'association Project Rescue Ocean.

L'adhésion de la commune de Bassan ouvre une nouvelle ère pour la charte qui devrait accueillir prochainement trois nouvelles communes.

ECONOMIES D'EAU

REX

Club des économies d'eau : le catalogue des trophées d'économies d'eau 2021 publié

Lancée par le Ministère de la Transition écologique, le « Club des bonnes pratiques d'économies d'eau et de tarification », animée par la FNCCR, a pour objectif de recueillir les retours d'expériences mises en œuvre pour favoriser les économies d'eau auprès

des usages domestiques, mais aussi dans les établissements collectifs et les collectivités elles-mêmes.

Dans ce cadre, le club a lancé, en 2021, la première édition des « trophées d'économies d'eau » visant à valoriser les initiatives réussies mises en œuvre par des collectivités, des associations et des entreprises, entre autres, afin de promouvoir et de faciliter leur transposition sur l'ensemble du territoire national.

Les initiatives des lauréats ont été répertoriées dans un « catalogue des retours d'expériences », disponible au téléchargement sur le site de la FNCCR :

<https://www.fnccr.asso.fr/article/le-catalogue-des-trophees-des-economies-deau-2021/>



Les retours d'expérience sont classés par catégorie :

- L'information, la communication et la sensibilisation des usagers ;
- Les outils techniques visant à la réduction des consommations ;
- Les actions de réduction des consommations en période de stress hydrique ;

- Les actions prospectives ou innovantes pour réduire les consommations ;
- Les mentions spéciales du Jury ;
- Les mentions honorables, non récompensées mais qui permettent d'enrichir la diversité des actions envisageables en matière d'économies d'eau.

Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive détaillant le porteur de l'action, le dispositif mis en place, les principaux atouts et les économies d'eau réalisées.

La publication de ce catalogue est couplée avec trois webinaires de présentation des lauréats :

- Mardi 24 mai 2022 de 10h30 à 12h30) ;
- Lundi 13 juin 2022 de 10h30 à 12h30 ;
- Jeudi 23 juin 2022 de 14h à 16.

Lien vers le programme et le formulaire d'inscription :

<https://www.fnccr.asso.fr/article/webinaires-des-trophees-des-economies-deau-2021/>

FORMATIONS

GESTION DE L'EAU

URBANISME

**Atelier des territoires du CAUE34 :
« L'eau dans l'espace urbain »**

Le CAUE34 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) organise, à l'attention des élus et des professionnels du cadre de vie, un atelier « L'eau dans les espaces urbains », le jeudi 20 septembre 2022, de 9h à 15h30 à Lodève.

L'objectif de cet atelier, organisé en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault et la

Communauté de Commune du Lodévois & Larzac, est de voir comment, grâce à une gestion plus qualitative de l'eau, il est possible d'améliorer le cadre de vie, de réduire les risques d'inondation, de ré-alimenter les nappes, de dépolluer l'eau pour disposer de ressources en quantité et qualité suffisante, de favoriser les îlots de fraîcheur, de réduire l'empreinte carbone des aménagements,...

Autant de sujets qui seront abordés lors de cet atelier à partir de témoignages et d'exemples afin de donner aux participants toute une palette d'outils pour assurer une gestion de l'eau sur leur territoire.

Lien vers le formulaire d'inscription programme et le formulaire d'inscription :

<https://www.caue34.fr/agenda/atelier-des-territoires-n17-leau-dans-lespace-urbain/>

PARTICIPEZ A L'INFOCHARTRE !

Votre commune a mis en place un système innovant pour économiser de l'eau et vous souhaitez partager votre expérience. Envoyer un mail au SMETA décrivant le projet à l'adresse suivante gmombertrand@smeta.fr afin qu'il apparaisse dans le prochain InfoCharte.

**Prochain InfoCharte :
Mercredi 29 juin 2022**